

ACTES D'ETAT CIVIL POUR LES PARTICULIERS

DEMANDE D'UN ACTE

Une demande d'acte peut être effectuée

soit auprès du service Etat Civil muni d'une pièce d'identité et si possible du livret de famille

soit sur le site national

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

soit par courrier adressé à la mairie et accompagnée d'une enveloppe timbrée

Celle-ci devra préciser :

Pour l'acte de naissance : copie intégrale – extrait d'acte – acte plurilingue

Qualité du demandeur : nom – prénom – adresse complète

Titulaire de l'acte : nom – prénoms

date de naissance : nom - prénoms des parents

Nombre d'exemplaire(s) souhaité(s)

Pour l'acte de mariage : copie intégrale

Qualité du demandeur : nom – prénom – adresse complète

Titulaires de l'acte – noms et prénoms des époux

date de mariage

Nombre d'exemplaire(s) souhaité(s)

Pour l'acte de décès : copie intégrale

Qualité du demandeur : nom – prénom – adresse complète

Titulaire de l'acte : nom et prénoms du défunt

date du décès

Nombre d'exemplaire(s) souhaité(s)